



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1138

Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Sens Interdits relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival "Sens Interdits" - EI 01 204

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1138 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SENS INTERDITS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES DANS LA GALERIE DES TERREAUX SISE 12 PLACE DES TERREAUX DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'EDITION 2021 DU FESTIVAL "SENS INTERDITS" - EI 01 204 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés dans la Galerie des Terreaux, sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencée sous le numéro d'ensemble immobilier 01 204, parcelles cadastrées 69381 - AT46 - AT54 - AT 146 et AT150 ; ce tènement immobilier est constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés et fait partie du domaine privé communal.

Construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances, *Sens Interdits*, festival international de théâtre, ouvre une fenêtre sur le monde. Depuis 2009, il invite des artistes dont la démarche singulière les conduit à affronter passé et présent au moyen de la plus artisanale des armes, le théâtre. Il s'agit alors d'un théâtre de l'urgence, d'un théâtre de nécessité, d'un théâtre profondément politique et pourtant éloigné de toute idéologie et de toute propagande.

La 7^{ème} édition du festival « Sens Interdits » se déroulera du 13 au 30 octobre 2021.

Cette manifestation présente pour Lyon et son agglomération un intérêt manifeste et contribue au rayonnement international de la Ville.

Afin d'organiser au mieux cet événement, l'association Sens Interdits demande à bénéficier du mercredi 6 octobre au mardi 2 novembre 2021 des quatre boxes en façade de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er} à usage de billetterie et d'accueil du public, des professionnels et de la presse.

À titre d'information, la valeur locative des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 781,20 euros hors taxes, hors charges.

Compte tenu de l'intérêt général et municipal certain de cette manifestation portant un projet d'animation culturelle toujours soutenu par la Ville de Lyon, il vous est proposé d'accorder la présente mise à disposition du domaine privé communal à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides.

Vu le projet de convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La mise à disposition du domaine privé communal, à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides, des locaux susmentionnés, au profit de l'association Sens Interdits est approuvée.
- 2- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit est acceptée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET